

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;  
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;  
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2021, en date du 10 décembre 2020;  
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2021, en date du 26 janvier 2021;

**ARRETE**

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de conférences pour le poste MCF 0021 (section 64) est fixée à 12 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

<b>UFR : SVE - Sciences de la Vie et de l'Environnement</b>								
<b>n° de l'emploi : MCF 0021 (Galaxie 4538)</b>								
<b>Profil court : Biochimie Alimentaire, Impact des processus de digestion des aliments, en lien avec leur composition biochimique, sur le microbiote intestinal</b>								
<b>Unité de recherche : NuMeCan - Nutrition, Métabolismes et Cancer - Inserm UMR 1241/ INRAE UMR 1341</b>								

Membres appartenant à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	BOUDRY	GAELE	INRAE	Directrice de recherches	Numecan, INRAE UMR 1341	Impact de l'alimentation sur la fonction de barrière intestinale	
2	M.	GOUDE	RENAN	SVE	Maître de conférences	IGDR CNRS UMR 6290	Biochimie, Microbiologie	64
3	Mme	KRUGLER	MARYLENE	Pharmacie	Maître de conférences	ISCR CNRS UMR 6226	Biochimie, Chimie	85
4	M.	THIBAUT	RONAN	Medecine	Professeur des universités-Praticien	Numecan, INRAE UMR 13416 Inserm 1241	Nutrition	4404
4	Mme	BONNASSIE-ROUXIN	SYLVIE	SVE	Maître de conférences	STLO UMR 1243 INRAE/AO	Biochimie, Microbiologie	65
6	M.	ROLLAND	ANTOINE	SVE	Maître de conférences	IRSET, Inserm U1085	Biochimie, Génomique	64

Membres extérieurs à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	LINDER	MICHEL	Université de Lorraine	Professeur des universités	ENSAIA	Biochimie et physio-chimie des lipides	68
2	Mme	DE LAMBALLERIE	MARIE	ONIRIS	Professeure des universités	GEPEA UMR CNRS	Sciences des aliments	
3	M.	CHAILLOU	STEPHANE	Site Paris-Saclay	Directeur de recherches	INRAE Institut micalis, Food Microbial Ecology	Métagénomique Microbiome Alimentaire et Digestive	
4	Mme	ZAGOREC	MONIQUE	INRAE	Directrice de recherches	INRAE UMR 1014 Secalim	Microbiologie des aliment, génomique	
5	Mme	MATEOS	AURELIE	Université d'Artois	Maître de conférences	UMR Transfrontalière BioEcoAgro	Qualité et sécurité des aliments, biochimie des protéines	64
6	Mme	LIBANTE	VIRGINIE	Université de Lorraine	Maître de conférences	UMR 1128 UL-INRAE, DynAMic	Biochimie, Microbiologie	65

**Article 3 :** Mme Gaelle BOUDRY, Directrice de Recherches, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

**Article 4 :** M. Renan GOUDE, Maître de conférences, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste MCF 0021 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste MCF 0021. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 16 mars 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

